

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 04465

Numéro SIREN : 877 642 199

Nom ou dénomination : A CIEL OUVERT MARSEILLE

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2024 sous le numéro de dépôt 2557

A CIEL OUVERT MARSEILLE

Société à Responsabilité Limitée au capital social de 10 000 €
Siège social : 19 Rue du Musée à (13001) MARSEILLE
Immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 877 642 199

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

DE LA SOCIETE A CIEL OUVERT MARSEILLE

1 La société A CIEL OUVERT FRANCE

Société à responsabilité limitée au capital social de 120 000 €
Dont le siège social est situé 1 rue du Capitaine Dreyfus à (35136) SAINT JACQUES DE LA LANDE
Immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 801 748 302
Représentée par Monsieur Ghislain COUPLET, co-gérant

Associée, titulaire de 900 parts sociales sur les 1 000 parts sociales composant le capital de la Société,

2 Monsieur Laurent MENCACCI

Demeurant 5B Rue Saint-Pierre à (13490) JOUQUES

Associé, titulaire de 100 parts sociales sur les 1 000 parts sociales composant le capital de la Société,

Agissant ensemble en qualité de seuls associés (*ci-après les « Associés »*), titulaires de l'intégralité des 1 000 parts sociales composant le capital de la Société **A CIEL OUVERT MARSEILLE**, Société à Responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé 19 Rue du Musée à (13001) MARSEILLE, et qui est immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 877 642 199,

Ont décidé d'exprimer aux termes des présentes, conformément à l'article 42 « MODALITES DES DECISIONS » des statuts, leur consentement unanime aux points suivants :

- 1- Absence de rémunération de la Gérance ;
- 2- Questions diverses, s'il y a lieu.

Il a été pris, à l'unanimité, la décision suivante, conformément à l'article 42 des statuts :

DECISION UNIQUE

Les Associés,

Faisant suite à la désignation de Monsieur Laurent MENCACCI en qualité de cogérant de la société A CIEL OUVERT MARSEILLE, sans limitation de durée, lors de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 24 février 2023,

Décident, à l'unanimité, que les fonctions de Gérant de la Société exercées par Monsieur Laurent MENCACCI ne seront pas rémunérées au cours de l'année civile 2024.

Monsieur Laurent MENCACCI aura droit, conformément à l'article 31 des statuts, au remboursement, sur présentation de pièces justificatives, des frais de déplacement et de représentation engagés dans l'intérêt de la société.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des Associés de la Société, sera mentionné sur le registre des délibérations et un exemplaire original sera conservé dans les archives sociales.

Le présent acte est établi sous la forme d'un acte signé électroniquement par les Associés conformément à l'article 1367 du code civil et au décret n° 2017-1416 du 28/09/2017.

Fait en signature électronique

A CIEL OUVERT FRANCE

*Représentée par M. Ghislain COUPLET,
Co-Gérant*

Le 23 janvier 2024

Monsieur Laurent MENCACCI

22 janvier 2024

Ghislain COUPLET

✓ Certified by  yousign

Laurent MENCACCI

✓ Certified by  yousign